On entend beaucoup de choses à propos de la réforme du Collège ces temps-ci. Certains crient à l'apocalypse, la fin du sacro-saint fractionnement disciplinaire et de l'exigence sur les contenus quand d'autres saluent une avancée significative vers la généralisation de méthodes de travail moins frontales et désincarnées dans la classe. Mais s'il y a une chose dont on n'entend pas du tout parler, c'est bien de la situation des professeurs documentalistes. Et pour preuve, ils sont totalement absents dans les textes de cette réforme.
Mais voyons avant tout dans quel contexte nous nous trouvons.

Un schisme en préparation dans l'EN

Ce sont surtout les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) qui déchaînent les passions. On pourrait presque parler d'hystérie lorsque des premiers partages d'EPI sur les réseaux sociaux ont donné lieu à des torrents d'accusations et de railleries fleurtant avec le harcèlement. On touche visiblement à la corde sensible avec ces propositions de projets interdisciplinaires obligatoires. Dans certains établissements la guerre est déclarée dans la salles des profs et les camps se forment.

Selon les sensibilités, les pro-EPI seraient soit des laxistes dont la mission non avouée consisterait à baisser le niveau d'instruction de toute une population, soit des laquets plus moins consentants du patronat ne comprenant pas que les compétences, l'interdisciplinarité et la démarche de projet, ne sont que des outils participant à la formation d'un travailleur polyvalent uniquement adapté à la demande du marché (je n'ai toujours pas compris le problème avec la polyvalence mais bon.)

Difficile d'engager un débat constructif dans ce contexte, notamment lorsque l'on se rend compte de la précipitation avec laquelle on nous demande d'appliquer une réforme tellement creuse qu'elle ne laisse apparaître que la rigidité du cadre qu'elle ~~pro~~impose.

Étant dans un établissement REP+ bénéficiant d'heures de concertation hebdomadaires, nous commençons chez nous à entrevoir l'étendue du travail à mener et les pistes envisageables pour la rentrée prochaine.
Premier constat: le cadre que la réforme pose demande une énergie de décryptage et d'évaluation des possibilités considérable. Même avec plusieurs professeurs d'appui travaillant la question, il nous a fallu plusieurs réunions avant de pouvoir parler de contenu. Plutôt marrant pour une grande réforme pédagogique!

Si ce cadre semble être le résultat d'une intéressante volonté d'inscrire "en dur" la démarche de projet et l'interdisciplinarité **dans les classes** et dans les programmes (plus uniquement via des dispositifs périphériques menés par les "toujours volontaires"), mon établissement y perdra peut-être tout ce qui a fait sa spécificité depuis des années (ateliers d'écriture, techniques d'apprentissage, ateliers de raisonnement, TSO…).
Le premier exercice consistera donc à sauver les meubles et voir dans quelle mesure la réforme pourrait accueillir des pratiques ou dispositifs proches. Encore du temps perdu à faire rentrer des heures de boulot dans la bonne case pour ne pas avoir à tout remettre en cause.

Pendant ce temps, la "dame du CDI"© range et lit des bouquins

Concernant les professeurs documentalistes, cette réforme est l'aboutissement de nombreuses années d'humiliations des résidents du CDI:

- Qualité de prof reconnue aléatoirement dans les textes

- Discipline inexistante dans les textes
- Heures de cours non décomptées du temps de travail global mais surtout considérée négativement dans beaucoup d'établissements car "amputant" le temps d'accueil
- Pas d'ISO, d'HSA, taux d'HSE différents
- Présence aux temps de concertation REP+ officiellement non prévue (c'est heureusement différent dans les faits)
- Pas de corps d'inspection spécifique mais surtout formé aux questions de pédagogie info-documentaire
- Postes occupés par de nombreux faisant fonction, contractuels ou naufragés de filières supprimées
- …

Alors que le CAPES de documentation existe depuis 1989 et que les fonctions pédagogiques n'ont malgré tout cessées d'être réafirmées dans les textes. Cela a notamment accompagné le développement de l'Intitiation à la Recherche Documentaire (IRD) ou de l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)) et radicalement changé les formation intiales allant vers la préparation à un véritable enseignement en classe.

Avec la réforme, il n'est dorénavant plus question de laisser la moindre heure à la charge des profs-doc. L'enveloppe de 26h maximum pour chaque élève ne laisse clairement plus aucun doute à ce sujet. Ayant personnellement 7 classes de 6e + 1 d'ENSA à ma charge, ce sont donc 8h de cours qui me sont retirées.
Cet état de fait ne nous a évidemment pas été communiqué par quelque biais que ce soit et les collègues sont parfois mis face au fait accompli lorsque les emplois du temps prévisionnels sont établis (lorsqu'ils sont au courant). Quand on vous dit qu'on est oubliés…

Il s'agit donc maintenant de s'insérer dans les EPI et l'AP (accompagnement personnalisé). Si l'interdisciplinarité et la démarche de projet font partie de l'ADN pédagogique des profs-doc, cela pose un certain nombre de problèmes de taille:

- Plus de progression annuelle propre possible car les EPI ne se déroulent pas sur cette durée et sont avec les AP soumis aux programmes des disciplines les prenant en charge (donc pas la notre puisqu'elle n'existe pas)
- Remise en cause de la liberté pédagogique car nous ne pourrons plus être que dans la négociation avec les collègues (s'ils veulent de nous) et avec leurs contraintes (notamment de temps, d'évaluation) et les programmes comme base.
  Quel poids pourront avoir nos "préoccupations" face aux programmes?
- Un prof-doc ne peut prévoir un EPI avec un collègue car le caractère interdisciplinaire ne serait pas reconnu (même sur des questions d'EMI !)
  On nous redonne le statut de mineurs… (Note: les sons de cloche divergent selon les établissements)

Si évidemment selon les établissements l'implication des professeurs documentalistes pourra au final être conséquente, le problème de fond qui se pose est que l'avenir de la profession et nos possibles implications pédagogiques sont laissés à la négociation locale, non plus uniquement avec les directions, mais également avec l'ensemble de l'équipe enseignante.

Étant dans un établissement dynamique avec une équipe sympa qui m'intégrera sans doute aux projets, je m'en tirerai à moindres frais. Mais qu'en sera t-il des néo-titulaires n'ayant pas le réflexe de s'imposer comme enseignant légitimes pour les EPI et l'AP? Qu'en sera t-il des collègues au profil pédagogique moins affirmé ou de ceux qui sont marginalisés dans leurs établissements? Et de tous ceux qui ne sont pas formés car faisant fonction ou autre? Il est fort à parier que l'éclatement des

pratiques info-documentaires au niveau national n’en sera que plus grand et que le projet d’une formation aux médias et à l’information pour tous ne doive attendre encore quelques années avant de voir le jour.

Devant tous ces obstacles au développement d’un véritable statut d’enseignant et surtout face à l’indifférence du législateur vis à vis de notre cas, nombreux sont les profs-doc à se demander s’ils sont bien à leur place dans un CDI.

Les professeurs-documentalistes auraient pourtant pu être des relais certains pour le développement de l’EMI, de l’interdisciplinarité et de la démarche de projet…

Un beau gâchis.

Pour aller plus loin:
J’ai trouvé ici une compilation d’articles très intéressants pour creuser le sujet
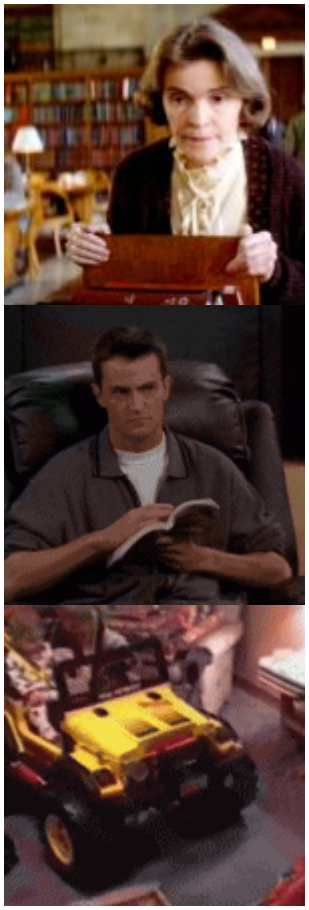
Lettre de l’APDEN (ex-FADBEN) sur la réforme